

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF

TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

– SESSION 2025 –

I. CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a organisé, en convention avec les Centres de Gestion des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, les concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Le nombre de postes ouverts est de 58, se répartissant comme suit :

Concours EXTERNE	Concours INTERNE	3 ^{ème} concours	TOTAL
29	23	6	58

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	3 août 2023
Période de préinscription	du 3 octobre au 8 novembre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	16 novembre 2023
Epreuve d'admissibilité	14 mars 2024
Réunion du jury d'admissibilité	18 avril 2024
Epreuves d'admission	du 14 mai au 21 juin 2024
Réunion du jury d'admission	25 juin 2024

C. Inscriptions

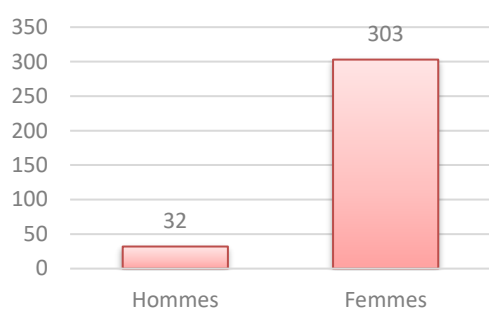
Nombre de candidats inscrits	503 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	437 candidats
Nombre candidats présentant un handicap	32 candidats dont 9 demandant un aménagement d'épreuve

D. Profil des candidats présents aux épreuves d'admissibilité

Sur 503 candidats inscrits au concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, 335 candidats étaient présents aux épreuves écrites répartis de la façon suivante :

	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'épreuve d'admissibilité	
			Nombre	Taux
EXTERNE	29	222	138	62,2 %
INTERNE	23	242	178	73,6 %
3 ^{EME} VOIE	6	39	19	48,7 %
TOTAL	58	503	335	66,6 %

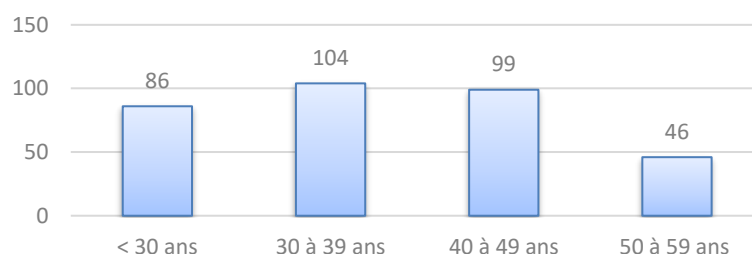
Répartition hommes/femmes



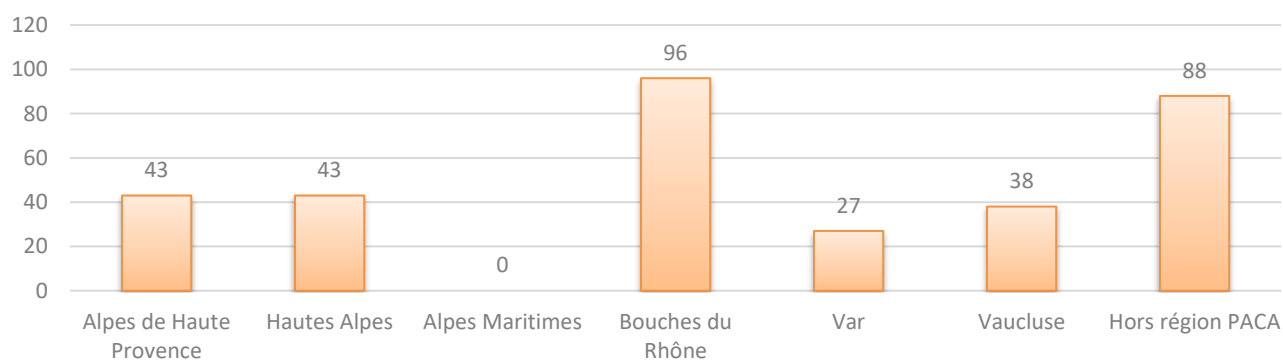
Répartition par classe d'âge

L'âge moyen des candidats est de 37 ans

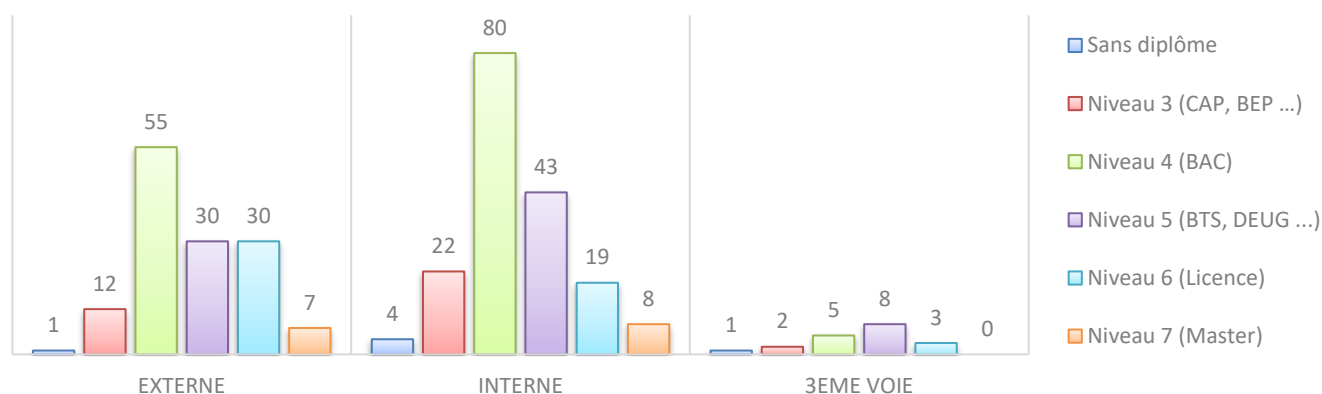
Le candidat le plus jeune a 19 ans et le plus âgé a 59 ans



Répartition géographique

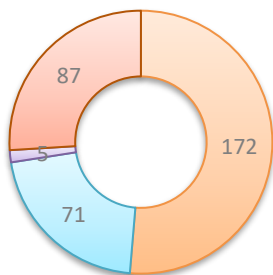


Niveau d'étude



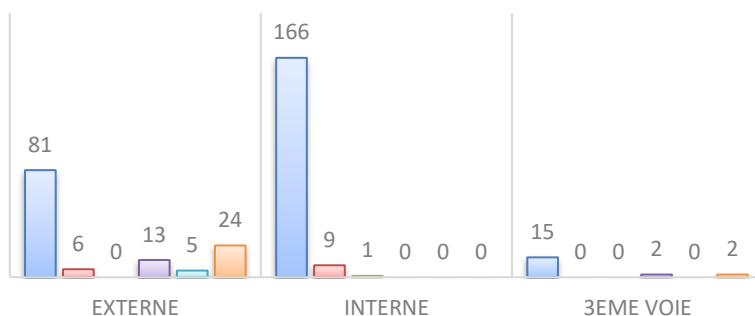
Préparation au concours

Personnelle CNFPT Autres Aucune



Situation professionnelle des candidats

FPT FPE FPH Secteur privé Etudiant Sans emploi



II. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Modalités de déroulement des épreuves

a. Nature des épreuves

➤ Concours externe, interne et troisième concours :

1°/ L'établissement d'un **tableau numérique** d'après les éléments fournis aux candidats (durée : 1h00 ; coefficient 3).

2°/ Une épreuve écrite de **français** comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire (durée 1h30 ; coefficient 3).

Les CDG 05 et 06 (centres de gestion organisateurs de la région) ont choisi d'élaborer et mutualiser les sujets de ces 2 épreuves. Les consignes, le jour de l'épreuve, ont également fait l'objet d'une mutualisation.

b. Date et lieux des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 14 mars 2024, sur 3 sites :

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) – Rue Bayard – 05000 GAP
- Salle des fêtes d'Embrun – Boulevard Pasteur – 05200 EMBRUN
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – Les Fauvettes II – 05000 GAP

B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors des épreuves

Les surveillants ont fait remonter les incidents suivants :

- ➔ Epreuve du tableau numérique : avant le début de l'épreuve, 3 candidats ont fait remonter que la définition de la calculatrice de « type collègue » n'était pas suffisamment claire. Après concertation avec le CDG 06, il a été décidé d'accepter toutes les calculatrices de type « collègue » non programmables.

- Epreuve du tableau numérique : l'accès à une salle d'examen a été refusé à une candidate arrivée en retard (à 13h37 pour une épreuve débutant à 13h30) et qui ne s'est pas présentée au bon lieu de convocation.
- Epreuve du tableau numérique : une candidate a abandonné. Sa copie n'a donc pas été corrigée.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs n'ont fait remonter aucune copie litigieuse.

C. Résultats des épreuves d'admissibilité

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et articles 4 et 9 du décret n°2007-109*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

CONCOURS EXTERNE					
Epreuves	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE	12,20	13,00			
Français	15,16	15,50	7,50	20,00	0
Tableau numérique	9,26	9,00	0,00	19,50	30

CONCOURS INTERNE					
Epreuves	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE	12,31	13,25			
Français	14,61	15,00	4,25	20,00	1
Tableau numérique	10,01	10,25	0,13	19,00	33

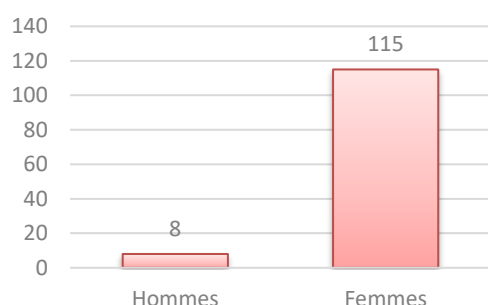
TROISIEME CONCOURS					
Epreuves	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE	11,95	14,00			
Français	15,68	15,63	12,50	18,50	0
Tableau numérique	8,22	7,63	2,75	15,50	5

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admissibilité suivants :

	Seuil	Admissibles
EXTERNE	13,00 /20,00	60
INTERNE	14,50 /20,00	51
3 ^{EME} CONCOURS	11,50 /20,00	12
TOTAL		123

D. Profil des candidats admissibles

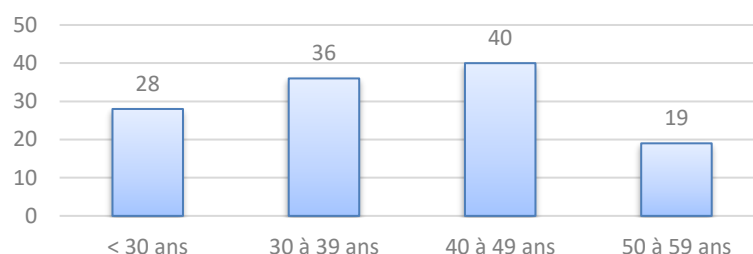
Répartition hommes/femmes



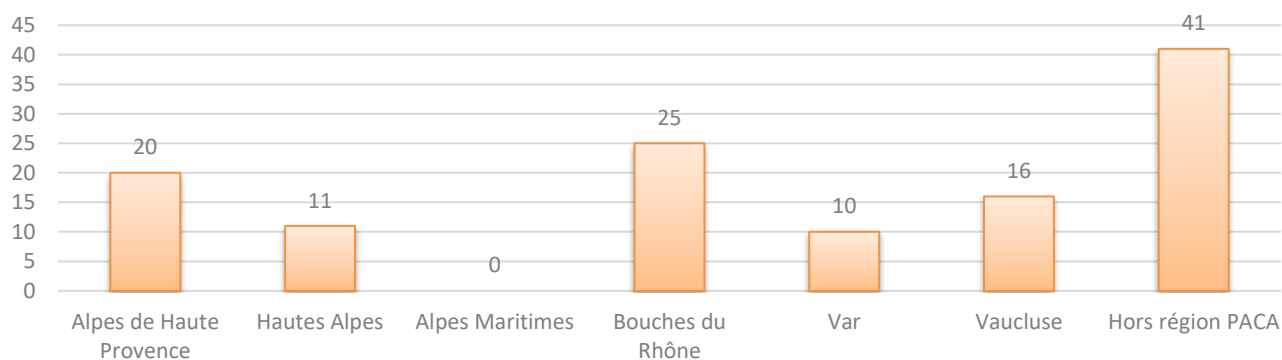
Répartition par classe d'âge

L'âge moyen des candidats est de 38 ans

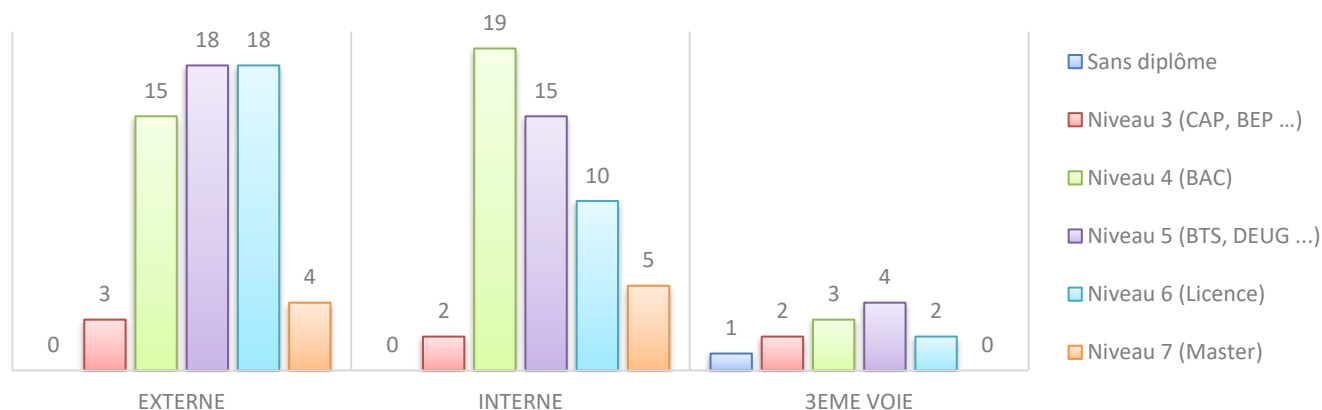
Le candidat le plus jeune a 19 ans et le plus âgé a 59 ans



Répartition géographique

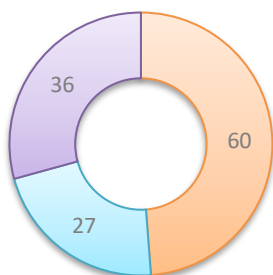


Niveau d'étude



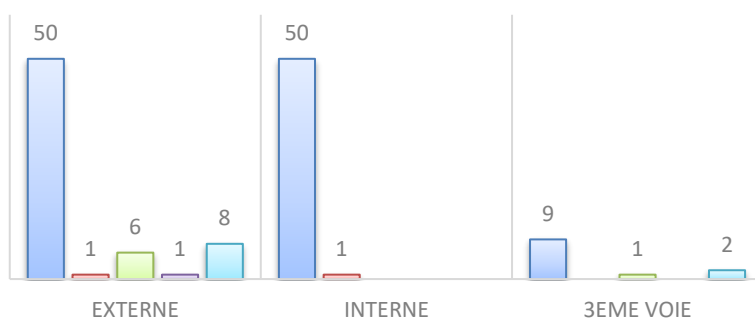
Préparation au concours

Personnelle CNFPT Aucune



Situation professionnelle des candidats

FPT FPE Secteur privé Etudiant Sans emploi



III. EPREUVES D'ADMISSION

A. Modalités de déroulement des épreuves

a. Nature des épreuves

➤ Epreuves obligatoires :

1°/ Un **entretien** visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient 3).

2°/ Une **épreuve pratique de bureautique** destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (durée : 15 minutes ; coefficient 1).

➤ Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

- Une **épreuve écrite de langue vivante étrangère** (durée : une heure ; coefficient 1).

Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

- Une **interrogation orale portant sur le domaine choisi** par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

- Notions générales de droit public ;
- Notions générales de droit de la famille ;
- Notions générales de finances publiques.

(durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1)

b. Dates et lieux des épreuves

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 14 mai au 21 juin 2024 selon le calendrier ci-dessous.

Sur les 123 candidats convoqués, 116 se sont présentés aux épreuves obligatoires (soit 5,7% d'absentéisme).

EPREUVES	DATES	LIEUX
Entretien avec le jury	11, 12, 13 et 14 juin 2024	Centre de Gestion des Hautes-Alpes à GAP
Epreuve de bureautique	3, 4, 5 et 21 juin 2024	Pôle universitaire (IUT) à GAP
Epreuve écrite de langue	14 mai 2024	Pôle universitaire (IUT) à GAP Centre de Gestion des Hautes-Alpes à GAP
Interrogation orale	6, 7 et 10 juin 2024	Centre de Gestion des Hautes-Alpes à GAP

B. Résultats des épreuves d'admission

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et articles 4 et 9 du décret n°2007-109*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Les points excédant la note 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

CONCOURS EXTERNE							
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés	Absents
ADMISSION		14,47	13,63				
EPREUVES ADMISSION OBLIGATOIRES		13,95	13,50				
	Entretien	14,28	14,00	5,00	20,00	0	3
	Bureautique	12,96	12,50	6,00	20,00	0	3
LANGUES VIVANTES ETRANGERES		15,31	15,00				
Epreuve facultative	Anglais	15,29	15,00	10,50	19,50	0	0
Epreuve facultative	Espagnol	15,82	15,82	12,63	19,00	0	1
Epreuve facultative	Italien	14,50	14,50	14,50	14,50	0	0
INTERROGATION ORALE		11,17	12,25				
Epreuve facultative	Droit public	13,00	13,00	13,00	13,00	0	0
Epreuve facultative	Droit de la famille	12,00	12,50	9,00	14,00	0	0
Epreuve facultative	Finances publiques	6,00	6,00	6,00	6,00	0	0
ADMISSION CUMULEE		14,92	14,94				

CONCOURS INTERNE							
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés	Absents
ADMISSION		15,87	15,50				
EPREUVES ADMISSION OBLIGATOIRES		15,22	15,50				
	Entretien	15,89	16,50	8,00	20,00	0	2
	Bureautique	13,20	13,75	2,75	20,00	3	2
LANGUES VIVANTES ETRANGERES		13,44	13,50				
Epreuve facultative	Anglais	13,96	14,00	9,00	19,50	0	1
Epreuve facultative	Espagnol	12,10	11,26	6,25	19,63	0	0
Epreuve facultative	Italien	13,00	13,00	12,00	14,00	0	0
INTERROGATION ORALE		14,95	17,00				
Epreuve facultative	Droit public	14,70	17,00	6,00	19,50	0	0
Epreuve facultative	Droit de la famille	14,20	17,00	8,00	18,50	0	0
Epreuve facultative	Finances publiques	20,00	20,00	20,00	20,00	0	0
ADMISSION CUMULEE		15,88	16,00				

TROISIEME CONCOURS							
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés	Absents
ADMISSION		11,74	11,00				
EPREUVES ADMISSION OBLIGATOIRES		11,05	10,38				
	Entretien	11,45	10,75	6,00	17,50	0	2
	Bureautique	9,85	10,25	4,25	14,00	1	2
LANGUES VIVANTES ETRANGERES		14,41	15,32				
Epreuve facultative	Anglais	14,67	17,00	7,00	20,00	0	2
Epreuve facultative	Espagnol	13,63	13,63	13,63	13,63	0	1
INTERROGATION ORALE		17,00	17,00				
Epreuve facultative	Finances publiques	17,00	17,00	17,00	17,00	0	0
ADMISSION CUMULEE		12,67	12,75				

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admission suivants :

	Seuil	Admis
EXTERNE	15,40 /20,00	25
INTERNE	15,80 /20,00	29
3 ^{EME} CONCOURS	13,00 /20,00	4
TOTAL		58

❖ POSTES TRANSFERES

Le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux prévoit en son article 5 : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne ».

Les membres de jury décident de transférer :

- 4 postes non pourvus au concours externe vers le concours interne
- 2 postes non pourvus au troisième concours vers le concours interne

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique les listes des candidats admis au concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2024 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

C. Appréciation générale

Le niveau des candidats est satisfaisant. Cependant, les membres de jury déplorent un manque de préparation.

Les points faibles, pour certains candidats, sont une méconnaissance de l'environnement territorial eu égard des attentes du concours ainsi qu'une carence impressionnante sur les questions liées à la citoyenneté.

Certains candidats avaient également préparé une présentation de 5 minutes à l'entretien avec le jury alors que celle-ci n'était pas demandé. Le jury conseille aux candidats de consulter les notes de cadrage du CDG lors de leur préparation ; et les centres de préparation tel que le CNFPT à accorder leur formation aux pratiques des différents CDG organisateurs.

A l'inverse, les membres du jury ont auditionné d'excellents candidats qui démontrent de solides aptitudes professionnelles et de réelles motivations.

Enfin, le jury remercie le Centre de Gestion pour la maîtrise et la qualité de l'organisation logistique.